Participation citoyenne



Dans le contexte du déploiement d'un nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023), des leçons sont à tirer de la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité visant à mobiliser les communautés sur les priorités de lutte contre la pauvreté. Les Alliances pour la solidarité découlent du dernier Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS 2010-2015).

Les plans gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté découlent d'une obligation de la Loi 112 (loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale) adoptée en 2002, laquelle résulte d'une large mobilisation citoyenne.

Lors du PAGSIS 2010-2015, une recherche¹ financée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) a permis de documenter et d'analyser la mise en œuvre des processus régionaux et locaux de six régions du Québec.

Tirées des résultats de cette recherche, cinq fiches thématiques ont été produites abordant les principaux apprentissages de cette expérience collective soit : la gouvernance, la vision de la pauvreté qui oriente les initiatives, la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) et l'accompagnement des concertations tout au long de la mise en œuvre. Cette fiche met plus précisément de l'avant les apprentissages liés à la participation citoyenne.

¹ F. Lesemann, L. St-Germain, M. Fordin et M.P. St-Louis (2014). Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche comparative régionale et nationale. Rapport déposé au FRQSC, dans le cadre du programme des Actions concertées pauvreté phase 2, Montréal, Institut national de recherche scientifique, Culture Société et Université du Québec en Outaouais.



Principaux constats sur la participation citoyenne dans le processus 2010-2015

La participation citoyenne et celle des personnes en situation de pauvreté est l'un des principes de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, énoncée aux articles 6 et 7 de la Loi 112. L'orientation 4 du PAGSIS 2010-2015 : « Revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux », reflète l'esprit de la loi d'engager l'ensemble de la société, les citoyens et les personnes en situation de pauvreté dans la lutte contre la pauvreté.

La notion de participation citoyenne n'était pas claire dans le **PAGSIS 2010-2015**.

Selon certaines études, il est reconnu que les processus de participation citoyenne contribuent à l'efficacité des politiques en assurant un sens et une cohérence à l'action en matière de lutte contre la pauvreté en développement social,



en développement des communautés et en intervention socioterritoriale (Mercier, Bourque, St-Germain (2010), Lesemann, Ulysse (2011), Klein (2011)).

En dépit du grand nombre d'acteurs mobilisés dans les processus régionaux et locaux des six régions étudiées, la participation citoyenne s'est avérée relativement peu présente. Elle s'est plus largement concrétisée par l'importante implication du milieu communautaire, dont les liens directs et la proximité avec les populations qu'il dessert permettent de témoigner de sa connaissance de la pauvreté, des conditions de vie des personnes et des réalités territoriales. Aussi, la participation des personnes directement concernées, soit les personnes en situation de pauvreté, est restée l'exception.

La complexité des processus, la lourdeur et le manque de transparence dans la gouvernance, puis la pression d'atteindre des résultats dans un calendrier imposé ont été parmi les principaux obstacles rencontrés dans le domaine de la



participation citoyenne et de celle des personnes en situation de pauvreté.

La transparence de la gouvernance aux paliers gouvernemental, régional et local est le premier levier de la mobilisation et de la participation citoyenne (imputabilité des résultats envers les communautés).



Apprentissages à réinvestir – guide pour l'action 2017-2023

Parmi les apprentissages dégagés de l'expérience passée, les acteurs concernés par le déploiement du nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) pourraient tenir compte des considérations suivantes :

1/ Dès le démarrage, clarifier collectivement (vision commune) ce qu'on entend par « participation citoyenne » et quels acteurs sont compris dans cette notion. S'agit-il de participation des groupes communautaires qui offrent une représentation indirecte des personnes en situation de pauvreté? De la participation bénévole des administrateurs des organisations? De la participation directe des personnes en situation de pauvreté? Ou de la participation de la communauté en général?

La clarification de la notion de « participation citoyenne » doit s'appuyer sur ces considérations :

- La question de la représentativité, que soulèvent les différentes façons de percevoir la participation citoyenne, est un défi. Elle peut diluer ou renforcer des objectifs.
- La vision de la participation citoyenne qui inclut la participation des personnes en situation de pauvreté (reconnaissance qu'elles sont expertes de leur vécu) est la plus porteuse de sens et susceptible d'apporter la réponse la mieux adaptée aux besoins des personnes concernées.
- La représentativité des personnes en situation de pauvreté est nécessaire pour prendre en compte les différents visages de la pauvreté.

- **2 /** Renforcer la participation citoyenne dans les processus de façon générale, et plus particulièrement celle des personnes en situation de pauvreté, par diverses stratégies et mécanismes. S'assurer que leur participation à la gouvernance ne soit pas qu'un résultat attendu (instrumentalisée).
- **3 /** Mettre en place les conditions essentielles qui favorisent la participation des personnes en situation de pauvreté :
- Instaurer un climat d'ouverture, d'honnêteté et d'égalité au sein duquel les personnes se sentent écoutées et prennent le temps de bien se comprendre (importance du dialogue).
- Reconnaître les différentes conditions des personnes qui participent (condition socioéconomique, mobilité, niveau d'expérience, type de savoirs, niveau d'alphabétisme, etc.) et adapter les processus pour favoriser une véritable participation.
- S'assurer de l'accessibilité de la participation
 (ex. : remboursement des frais de transport ou de
 garderie, repas offert gracieusement, organisation de
 covoiturage, allocations de participation).



- **4 /** Prévoir dès le départ les moyens et les mécanismes pour faciliter la participation citoyenne à toutes les étapes de la démarche en tenant compte du temps nécessaire à la mobilisation ou à la participation : consultation, priorisation des problématiques, recherche de solutions, priorisation des projets, mise en œuvre, évaluation.
- **5** / S'adapter continuellement au contexte de mobilisation et de participation, de même qu'aux spécificités des réalités territoriales et locales, en apportant les ajustements nécessaires en cours de route aux processus et aux mécanismes mis en place.
- **6** / Faire en sorte que les groupes communautaires puissent faire valoir la place qu'occupent les personnes en situation de pauvreté et les citoyens dans l'identification de leurs actions, projets et initiatives.

Source à consulter

Rapport intégral de recherche et synthèse sur le site du Centre de recherche sociale appliquée (CRSA)





